

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 décembre 2021**

**Rapporteur :  
Madame Noémie  
PUILLANDRE-COLLARD**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 15/12/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021  
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Information sur l'action 'Des enfants et des arbres'**

**Dans la continuité de l'opération *le Temps de l'arbre*, une manifestation annuelle de plantations de naissances ou d'adoptions est mise en place à partir de 2022. Baptisée *Des enfants & des arbres* cet évènement est destiné à fêter l'arrivée des enfants nés en 2021 sur Quimper par des plantations d'arbres.**

**Geste symbolique d'élever un arbre quand l'enfant paraît, ces plantations annuelles donnent l'occasion de réunir les jeunes familles autour des arbres et des actions de soutien à la parentalité sur la ville. Cette opération permet d'enraciner plus encore l'action municipale en faveur de la végétalisation et de la parentalité et de donner tout son sens au proverbe africain « il faut tout un village pour élever un enfant ».**

**1. Objectifs de l'action**

Le principe qui régit cette action est la célébration annuelle des naissances de l'an passé.

Planter ces arbres de naissance constitue un témoignage intergénérationnel du lien indissociable entre la vie humaine et l'environnement, et une opportunité de rendre les espaces choisis plus connus, afin qu'ils deviennent de nouveaux lieux de découvertes et de promenades pour les familles.

Pour la première édition, lancement de l'opération, il a été décidé, de réunir les familles autour d'une plantation resserrée, en centre-ville, au printemps, pour une plantation d'arbres d'acclimatation selon des traditions maintenant anciennes à Quimper. En effet notre climat océanique tempéré a, depuis des siècles, permis d'introduire des végétaux venus d'ailleurs grâce au développement de la navigation hauturière à la voile.

À partir de 2023, les plantations pourront équivaloir au nombre de naissances avec des projets divers de reboisements, de vergers voire des transplantations d'arbres.

## 2. Déroulé de l'édition 2021

Un ensemble de douze variétés d'agrumes va être planté dans le jardin du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique (CMAD). Le nombre 12 symbolisera les douze mois de l'année.

Les agrumes viennent s'intégrer aux autres plantations à venir ou existantes, dans le cadre de la poursuite des aménagements du site, et seront répartis de part et d'autre de l'escalier central et aux extrémités des terrasses.

Pour le lancement de l'opération *Des enfants et des Arbres*, le site présente plusieurs atouts

- sa situation en centre-ville ;
- la saisonnalité pour la plantation d'agrumes au début du printemps ;
- un lien évident entre parentalité et éducation musicale et artistique.

Ainsi ce site pour la première édition assure la visibilité et l'accès à l'événement.

Les arbres retenus sont les suivants :

- deux citronniers ;
- quatre kumquats ;
- deux limequats, hybrides de citron vert et de kumquat ;
- un citronnier sanguin, hybride de citron et d'orange sanguine ;
- un yuzu ;
- deux eremoranges, hybrides de citron vert australien et d'orange.

La date retenue est le dimanche 3 avril 2022.

Les familles seront informées via la communication de la ville de Quimper. Il est prévu de se saisir de cet événement pour mieux faire connaître les missions du service petite enfance, celles des professionnels et des associations locales auprès des jeunes parents.

Est prévue à cet événement la participation du CMAD pour animer et sensibiliser dès les premiers mois de vie à l'éducation musicale et artistique.

Cette manifestation marquera le point de départ de l'action, l'opération suivante de plantations de naissance est d'ores et déjà envisagée en 2023 au Corniguel.

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.